REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2021

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt quatre juin deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PARIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « PASS JEUNES »

PRESENTS :
Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Christian LAGRANGE par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Gaelle GIFFARD, Brigitte BERCERON par Jimmy VIVANTE, Vincent DURAND par Frédérique SARRE

ABSENTE : Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PARIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « PASS JEUNES »

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Depuis 2014, la Ville des Lilas est partenaire de l'Opération « Pass Jeunes » Jeunes qui permettra aux jeunes Lilasiens de 15 à 25 ans d'accéder à des activités culturelles et sportives gratuites ou à tarif préférentiel. L'opération se déroulera cette année du 1er juin et le 30 septembre 2021. Le Kiosque est le point de retrait des Pass Jeunes sur la Ville. Il convient d'établir une convention de partenariat entre la commune des Lilas et la Ville de Paris.

VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la commune des Lilas et la ville de Paris pour l'opération « Pass Jeunes » sur l'été 2021.

ARTICLE 2 : DIT que le terme de cette convention est fixé au 30 septembre 2021.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :
Voix pour 34
Voix contre
Abstentions
NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le 02 JUIL. 2021
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
093-219300456-20210630-D96-21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2021